



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des **motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.**

Nom de l'établissement : Notre-Dame-de-la-Sagesse

Date d'évaluation du plan de lutte : 27-03-2026

Date du CE : 2026-04-23

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Le nombre d'élèves est similaire. Changement de l'équipe de direction pendant l'année. Le personnel sur le comité veille a changé (présence 2 enseignants, 1 direction adjointe, 1 responsable SDG, 1 psychoéducatrice, 1 TES). L'utilisation du module SOI, en remplacement du baromètre, par toute l'équipe-école. Maintien du comité-soutien (ajout de l'intervalle pour les interventions du dîner).

Les situations d'intimidation sont toujours à la baisse. Les gestes de violence physique demeurent des événements isolés. Les événements de violence verbale sont toujours fréquents. Quelques événements de violence verbale ont eu lieu en lien avec la couleur ou l'origine ethnique sont survenus cette année (davantage d'élèves issus de l'immigration présents à l'école cette année).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Changement des membres du comité. Le personnel était bien formé pour l'intervention auprès des VACS. Cette année, la formation n'a pas eu lieu avec le nouveau personnel. Cela sera à mettre de l'avant pour l'an prochain (Escouade ?).

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : Le comité SCP a eu peu de rencontres cette année. Certains plans de leçons ont eu lieu cette année. Les contraintes budgétaires (absences de libérations) et le changement de personnel n'ont pas aidé à faire vivre ce comité. On constate un désengagement de la part du personnel concernant SCP. À la mi-année, des réajustements ont dû être mis en place (rencontre école sur le respect, ajout de l'intervalle). Nous constatons l'importance de faire vivre ce comité, qui a un grand impact positif sur le climat de l'école. Le comité soutien a eu lieu à plusieurs reprises cette année. Maintien de la présence Escouade et Tangage. Le comité cour d'école n'a pas été mis de l'avant cette année.

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Oui en majorité. Davantage de formation pour les adultes serait bénéfique (VACS, intervention sur l'approche bienveillante, gestion de conflits), penser à inclure le plus de catégories lors de l'offre de formation. Un grand besoin se fait sentir au niveau des éducatrices SDG. Au besoin, nous avons fait appel à la TES spécialisée en immigration.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Plus de formations pour le SDG. Prioriser le Comité SCP pour l'an prochain. Prévention dans tous les groupes (vidéo : danse des brutes) . Clarifier les interventions possibles lors des VACS (mesures de prévention, protection de la victime, applicable à l'école) : référence CP sexualité ?

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Des informations ont été partagées dans l'info-parents en début d'année. Plus de sensibilisation à faire au niveau des parents (rappel des règles, du fonctionnement, les faire respecter, possibilités de capsule concernant l'importance de la collaboration famille-école).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Mettre plus d'importance sur les mesures pour favoriser la collaboration école-maison. Capsules, sensibilisation aux enseignants d'aborder ce point lors de la première rencontre parents (pont d'attachement). Encourager les enseignants à faire des WOW sur le SOI.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Partagés par l'info-parents, site internet, entrée de l'école (affichage)

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Oui, bonifier la sensibilisation du la confidentialité.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Plus de moments de sensibilisation par rapport à la confidentialité dans les AG (par la direction).

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Consigné sur EVIO

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
 - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
 - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?
-

Commentaires :

Les mesures d'encadrement sont bien en place. Le suivi se fait et les rôles des deuxièmes intervenants sont clairs.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Le protocole n'est pas connue de tous.

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Plusieurs mesures sont en place. La gradation des récidives est moins claire.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Clarifier la gradation des conséquences et l'ajouter dans le nouveau plan de lutte. Ajouter l'intervalle dans les sanctions disciplinaires.

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

Oui c'est appliqué, une gradation plus claire va aider davantage.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

Non, la majorité du personnel a eu la formation (ceux qui étaient en poste l'an dernier l'ont eu). Il n'y a pas de registre à ce niveau. Le nouveau personnel en cours d'année n'a pas été formé.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Oui, cela est bien en place

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : point 1 : à modifier, point 2 : à maintenir tel quel.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	☐	☒	☐
Le personnel est mobilisé.	☐	☐	☒
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☐	☒	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☐	☒	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☐	☒	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☐	☐	☒
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☒	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☒	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☒	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	☒	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☒	☐	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	☐	☒	☐